Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le 20/11/2025

ID: 027-212706295-20251118-MA_DEL_2025_102-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVII I F

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 19

En exercice: 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs: 2

Date de la convocation : 12/11/2025 Date d'affichage: 20/11/2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, réquirement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine PHILIPPE, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Philippe

AMPOULIE,

Étaient absents non excusés : Mme Virginie THIERRY, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY, M. Philippe AMPOULIE en faveur de M. Bruno THOUROUDE.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Yann VILLEROY.

OBJET : Acquisition d'une caméra d'inspection des réseaux

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient d'acquérir une caméra pour l'inspection des réseaux.

La société PROKAM de GABARRET (40) propose un pack de base avec localisateur de tête pour un montant de 7 500 euros hors taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Par 17 Voix Pour), décide :

- de retenir l'offre de PROKAM de GABARRET pour un montant de 7 500 euros hors taxes (9 000 euros toutes taxes comprises.
- dit que les crédits seront pris au compte 2188 de la section investissement du budget ASSAINISSEMENT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

> Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 20/11/2025

Pour extrait certifié conforme Le secrétaire de séance, M. Yann VILLEROY.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Guy PARIS

